

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 811

présenté par

M. Pont

ARTICLE 5

À l'alinéa 12, après chacune des deux occurrences du mot :

« services »,

insérer les mots :

« de prévention et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.